

2.3.1. Règles de mise à disposition des joueurs EDF 3x3

Rappel réglementaire

- Obligation de répondre favorablement à une convocation nationale (stage, tournoi ou autre rencontre)
- Obligation, pour le club, de libérer le joueur convoqué
- Seul un motif reconnu sérieux et légitime peut justifier l'absence
- En cas d'absence, interdiction de participer à toute autre rencontre durant la période de sélection

Contexte

- Augmentation du nombre de joueurs et joueuses concernés en raison de l'augmentation du nombre de tournois et de stages
- Négociations avec les clubs de plus en plus fréquentes et délicates
- Réglementation qui n'a pas évolué depuis longtemps pour :
 - Faciliter les reports et remises de matches pendant l'indisponibilité du joueur
 - Renforcer le lien entre staff et personnel médical
 - Protéger le joueur de pressions éventuelles
 - Sanctionner les comportements contraires à la réglementation (clubs, agents, joueurs, médecins, ...)

Propositions

1. Protection des joueurs & sanction des acteurs

- Précision dans l'article 509 que l'interdiction de participer à toute autre rencontre inclut les matches amicaux et matches de préparation
- Créer une infraction disciplinaire en cas de pression, comportement visant à refuser une sélection (sur le modèle de l'article 38 du livre 3 de la FIBA)

2. Coordination et renforcement du lien entre les staffs, le médecin FFBB et les clubs

- Échanges plus fréquents pendant la saison
- Réflexion sur les protocoles de soins et de reprise